**CONSIGNES DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2025-2026**

Les judokas entrent et sortent par le hall .

Les parents ou accompagnateurs déposent les enfants et les reprennent à la porte du hall.

Les vestiaires et douches ne sont pas accessibles aux débutants. Seuls les judokas des 2ème et 3ème cours peuvent utiliser les vestiaires.

Les judokas du 1er cours arrivent en judogi mais pour une question sanitaire seront chaussés de chaussures de ville et porteront un survêtement ou autre au-dessus du kimono. Ils se déshabilleront en début de séance le long du tatami et se rhabilleront de même en fin de séance.

Les judokas des 2ème et 3ème cours arrivent en tenue de ville et mettent leur kimono dans les vestiaires.

L’hygiène des judokas doit être irréprochable : mains et pieds propres, ongles coupés, kimonos lavés régulièrement. Nous pourrons interdire l’accès au tatami aux judokas ne respectant pas ce protocole.

Le tatami sera désinfecté régulièrement par le Club ou les autres utilisateurs du Dojo.

Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister aux cours. Quelques séances seront ouvertes au public dans le respect des règles (à lire dans le règlement intérieur à retrouver sur le site : judocluborchies): vous en serez avisés une quinzaine de jours avant.

Par décret du 8 mai 2021, **le certificat médical d’aptitude n’est** **plus obligatoire** : il est remplacé par un questionnaire de santé du sportif mineur ou majeur à retrouver sur le site judocluborchies, : si une seule case oui est cochée , il faut fournir le certificat. Sinon, l’attestation sur l’honneur à la fin de la fiche d’identification suffit. **Attention, l’attestation que vous signez est bien une attestation sous votre entière responsabilité qui désengage le club en cas de problème médical dans le cadre de la pratique du judo.**

Le certificat reste cependant nécessaire sur le passeport pour les compétiteurs.